

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE  
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce huitième jour de juillet 2019, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents Mesdames Chantale Alain, Andrée Lebel, Messieurs Pierre Després, Dilan Dumont, Claude Patry, Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre, de même qu'en présence du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc.

**OUVERTURE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente et procède à la prière.

**2019-07-89      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Prière et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Réponses aux questions de la séance précédente
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019
7. Approbation des comptes / Juin 2019
8. Correspondance
  - a) Directeur général
  - b) Maire
9. Dépôt du formulaire DGE-1038, liste des donateurs et rapport de dépenses, du candidat à l'élection partielle du 9 juin 2019, Monsieur Claude Patry
10. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du candidat à l'élection partielle du 9 juin 2019 Monsieur Claude Patry
11. Nouvelle grille de tarifs pour la location de la salle au Centre des loisirs
12. Rapport des élu(e)s
13. *DIVERS*
14. Deuxième période de questions
15. Clôture de la séance
16. Prochaine séance du conseil – **LUNDI LE 5 AOÛT 2019**

Il est proposé par la conseillère Chantale Alain et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

Aucune question n'est formulée.

### **2019-07-90      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2019**

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

### **2019-07-91      APPROBATION DES COMPTES / JUIN 2019**

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité :

**QUE** ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois de juin 2019 depuis la dernière séance du conseil en date du 11 juin 2019 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de cinquante mille quatre cent deux dollars et vingt-huit sous (50 402,28 \$), soit une somme de quarante-huit mille sept cent vingt-six dollars et quarante sous (48 726,40 \$) pour la Municipalité, de mille trois cent trente dollars et quatre-vingt-quinze sous (1 330,95 \$) pour le Centre communautaire, et de trois cent quarante-quatre dollars et quatre-vingt-treize sous (344.93 \$) pour le souper des acériculteurs 2019, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance tenante

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné, MARC LEBLANC, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires étaient disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 11 juin 2019 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 8 juillet 2019

---

Marc Leblanc, LL.B.

Directeur général et secrétaire-trésorier

## **CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

- Le comité organisateur de la Journée des familles au Témiscouata remercie chaleureusement la municipalité de Saint-Athanase pour sa contribution financière lors de la 8<sup>e</sup> édition de la journée des familles tenue à Témiscouata-sur-le-Lac le 1<sup>er</sup> juin 2019.
  - Ce sont plus de 500 personnes qui ont participé aux activités cette année. La journée a rassemblé plus de 154 familles du Témiscouata et même d'ailleurs.
  - La prochaine édition de la journée des Familles se tiendra à Packington en 2020.
- Monsieur Yves Berger, directeur général du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans une lettre datée du 6 juin 2019, avise le directeur général, M. Marc Leblanc qu'il a pris connaissance de la lettre et de la résolution numéro 2019-05-67 concernant la réévaluation de la longueur à compenser pour la route de Picard dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet « chemin à double vocation ».
  - Le ministère des Transports maintient sa décision de compenser la distance de 7,63 kilomètres, soit à partir de l'intersection du chemin de la Rivière-Noire et de la route de Picard jusqu'à la limite de la municipalité, en fonction des critères d'admissibilités du Programme.
  - Si la municipalité souhaite bénéficier du Programme pour l'année 2019-2020, elle devra transmettre d'ici le 15 décembre 2019, une résolution dûment complétée, accompagnée d'un plan de localisation démontrant la distance qu'elle évalue à 9,8 kilomètres. La demande sera analysée et fera l'objet d'une nouvelle recommandation.

## **CORRESPONDANCE DU MAIRE**

- M. François Bonnardel, ministre des Transports, dans une lettre datée du 17 juin 2019, avise le maire, M. André St-Pierre, que dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, la municipalité a droit, pour l'année 2018-2019, à une compensation pour l'entretien de 7,63 kilomètres de chemins à double vocation au tarif de 2 000 \$ le kilomètre.
  - Cette aide financière se chiffre à 15 260 \$ et sera remise au cours des prochaines semaines.
- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dans une lettre datée du 21 juin 2019, avise le maire, M. André St-Pierre, que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 a pris fin le 31 décembre 2018. Un réexamen des modalités avec le gouvernement fédéral, prévu à l'Entente administrative de 2014, a eu lieu en vue d'apporter des ajustements pour la TECQ 2019-2023.

- C'est dans ce contexte que le Québec a multiplié les interventions auprès du gouvernement fédéral afin que soient entendues les demandes des municipalités à l'égard de l'admissibilité de certains bâtiments municipaux (hôtels de ville, casernes de pompiers, garages, bureaux et entrepôts municipaux), de l'ensemble des barrages municipaux et des travaux en régie. Le gouvernement fédéral n'a pas, à ce jour, répondu favorablement à ces demandes.
- Dans ce contexte, le gouvernement du Québec a approuvé les modalités de la TECQ 2019-2023, sans les ajustements souhaités. La municipalité de Saint-Athanase recevra une aide de 663 703 \$ répartis sur cinq ans. Elle devra réaliser des travaux ou des dépenses qu'elle présentera au Ministère, selon l'ordre de priorité suivante :
  1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
  2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
  3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;
  4. la voirie locale, les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les infrastructures visant le déploiement d'un réseau d'Internet haute vitesse, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.
- Dans le cadre de ce programme, les dépenses de la Municipalité sont admissibles rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**DEPOT DU FORMULAIRE DGE-1038, LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DEPENSES, DU CANDIDAT A L'ELECTION PARTIELLE DU 9 JUIN 2019, MONSIEUR CLAUDE PATRY**

Monsieur Claude Patry, conseiller au siège #3 nouvellement élu par acclamation le 10 mai 2019, remet au directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité son formulaire DGE-1038 relatif à la liste des donateurs et rapport de dépenses électorales dûment complété et signé.

Cette attestation sera déposée dans les archives de la Municipalité.

**DÉPOT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU CANDIDAT À L'ÉLECTION PARTIELLE DU 9 JUIN 2019 MONSIEUR CLAUDE PATRY**

Monsieur Claude Patry, conseiller au siège #3 nouvellement élu lors de l'élection partielle du 9 juin 2019, remet au directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité sa déclaration des intérêts pécuniaires des élus.

Cette déclaration sera déposée dans les archives de la Municipalité et devra être amendée par l'élu suite à tout changement survenu en cours d'année relativement aux informations contenues dans sa déclaration initiale.

Chaque année, dans les soixante (60) jours de l'anniversaire de la proclamation de son

## **2019-07-92 NOUVELLE GRILLE DE TARIFS POUR LA LOCATION DE LA SALLE AU CENTRE DES LOISIRS**

**ATTENDU QUE** l'actuelle grille de tarifs pour la location de la salle au Centre des loisirs a été adoptée il y a maintenant plusieurs années;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal croit opportun de mettre à jour cette grille;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité adopte une nouvelle grille de tarifs pour la location de la salle au Centre des loisirs qui se détaille de la façon suivante :

- Réception de funérailles (résidents) : aucun frais
- Activités sans accès à la cuisine : 100\$  
(salle non montée)
- Activités avec accès à la cuisine : 125\$  
(salle non-montée)
- Préparation de la salle : supplément de 25\$  
(si applicable)

### **RAPPORT DES ÉLUS**

Monsieur André St-Pierre, maire, fait le compte-rendu d'une réunion à laquelle il a participé au cours du dernier mois.

- *Le 19 juin 2019, réunion mensuelle de la RIDT.*

### **DIVERS**

Aucun sujet à discuter.

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil.

- Trois citoyens étaient présents dans l'assistance.

Sujets abordés :

1. Les roulottes sur le territoire de la Municipalité : l'inspecteur en urbanisme fera le suivi nécessaire et prendra les mesures appropriées.
2. Dépliants incitatifs pour accueillir les familles, politique pour attirer les jeunes familles, offre d'un citoyen de prendre son auto et de se rendre à Saint-Marthe-sur-le-Lac en compagnie d'un membre du conseil pour inviter les gens inondés à venir s'établir à Saint-Athanase.
3. Questionnement sur les terrains de la municipalité qui sont à vendre.

## **CLÔTURE**

A 20 h 12 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....

M. André St-Pierre, maire

.....

M. Marc Leblanc, LL.B

Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, André St-Pierre, maire de la Municipalité de Saint-Athanase, atteste que ma signature du présent procès-verbal, à titre de président de l'assemblée, équivaut à la signature et à l'approbation par moi, à titre de chef du conseil, de toutes les résolutions qu'il contient en application de l'article 142 (2) du Code municipal.*